

L'économie

M. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question concernant précisément le programme que le ministre a appelé le Nouveau programme pour l'expansion et le développement de l'emploi. Je crois que la majorité de nous aurait parfaitement compris le ministre s'il avait dit que les 500 millions étaient destinés à créer 60,000 emplois en l'espace d'un an. Je voudrais savoir qu'est-ce qui fait dire au ministre qu'il pourra créer 60,000 emplois en l'espace de 18 mois.

Pour sa part, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a affirmé que le gouvernement aurait pu, techniquement tout au moins, créer 60,000 emplois sur une période de 12 mois plutôt que sur une période de 18 mois. Si les données du ministre sont fausses, cette somme sera insuffisante pour ceux qui auront épuisé leurs prestations d'ici le mois de juin.

M. Lalonde: Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourra répondre aux questions concernant ce programme. Je tiens à souligner d'abord qu'il faudra quelques mois pour amorcer le programme. Il faut d'abord tenir des consultations. Nous proposons le montant aujourd'hui, mais je doute que les fonds soient disponibles avant le début de 83.

Par conséquent, en tenant compte du délai inévitable entre l'annonce et la mise en application effective du programme, je pense que cela ajoute quelques mois à ce dernier. Et je suppose que c'est la raison pour laquelle cette période a été mentionnée.

En outre, des dépenses surviennent même après que le programme est théoriquement terminé par exemple, autrement dit quand on ne lance plus de nouveaux projets. Une fois le programme terminé, certains projets se prolongent sur quelques mois, ayant été lancés juste avant la fin du programme.

Je suppose donc que les dépenses globales des programmes seront réparties sur 18 mois, mais je vais quand même demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de fournir des précisions au député à cet égard.

M. Crombie: Ma question supplémentaire a trait à un aspect du problème que le ministre a soulevé dans sa réponse. C'est-à-dire qu'au moment où un programme est amorcé, entre ce moment-là et la fin de l'année, un plus grand nombre de chômeurs auront épuisé leurs prestations et auront recours à l'assistance sociale. A la page 16 de sa déclaration de cet après-midi, le ministre affirme qu'il aura d'autres consultations avec les entreprises, les syndicats et d'autres intéressés. Je me demande si cela comprend les provinces et les municipalités au cas où le gouvernement songerait à augmenter les crédits qu'il affecte au Régime d'assistance publique du Canada en vue d'aider les municipalités à assumer la charge du bien-être social.

[Français]

M. Lalonde: Non, monsieur le président.

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre a annoncé que les Canadiens qui s'achètent une maison pour la

première fois pourraient à compter de janvier prochain, obtenir la subvention d'encouragement à l'accession à la propriété. Ce serait, apparemment, parce que seulement 22,400 des 63,000 demandes reçues jusqu'à maintenant portent sur des maisons neuves. Ce qui m'inquiète, c'est que M. Lortie dans ses recommandations se soit prononcé contre le projet de réduction des hypothèques, car il ne porterait que sur des maisons neuves et perturberait le marché. Comment le ministre va-t-il s'y prendre pour ne pas perturber le marché, ce qui ne devrait pas manquer de se produire s'il limitait ses subventions d'encouragement à l'accession à la propriété seulement aux maisons neuves et non pas aux acheteurs d'une première maison?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le député aurait bien raison de s'inquiéter, s'il s'agissait d'un programme permanent dont on pourrait en tout temps se prévaloir et qui contribuerait à favoriser le logement au détriment des autres secteurs. Mais il s'agit en fait d'un programme à court terme qui doit prendre fin à la fin d'avril. Il vise à stimuler un secteur de l'économie qui est extrêmement faible à l'heure actuelle et qui, le député le sait, exerce une influence considérable sur la création d'emplois dans le secteur tertiaire.

Voilà pourquoi nous maintenons ce programme, afin de renforcer si possible ce secteur qui est particulièrement débile depuis un an.

Je conviens avec lui que s'il s'agissait d'un programme permanent, il perturberait effectivement le marché. Cependant, puisqu'il s'agit d'un programme à court terme visant à mettre des fonds en circulation et à inciter les Canadiens à acheter des maisons, j'estime qu'il se justifie.

J'ajoute que compte tenu de la baisse des taux d'intérêt depuis juin dernier, et vu que le prix moyen des maisons a baissé au Canada, je m'attends à ce que les activités reprennent et à ce que les entrepreneurs se remettent à l'œuvre. Il y a eu baisse du nombre de nouvelles maisons ces derniers mois. Il faut espérer que ce secteur connaîtra une véritable reprise.

M. McGrath: Espérons que le nouveau ministre des Finances ne demandera pas conseil au ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove), l'ancien ministre chargé du logement. Nous en avons vu les conséquences désastreuses.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il poursuit la mise en application du Régime canadien de construction de logements locatifs? Il sait très bien que sur les 30,000 logements prévus en vertu de ce programme dans le dernier budget, moins de 25 p. 100 ont été effectivement construits jusqu'ici. Il n'a rien prévu pour les logements coopératifs. Le problème, c'est l'argent. Les mises en chantier sont à la baisse ce qui veut dire qu'il y a moins de logements disponibles. On n'en comptait guère que 80,000 en août et septembre. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas mobilisé les fonds prévus pour le Régime canadien de construction de logements locatifs en vue de les affecter au logement coopératif où la demande de maisons bon marché favoriserait les mises en chantiers rapide.